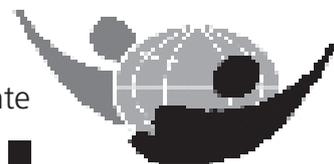


Trimestriel d'information et d'échanges édité par le Centre pour l'action non-violente



Terres Civiles

Décembre 2011 – N°53



Monde

Trois femmes pour le
Prix Nobel de la paix

en page 8

Birmanie

Retour historique
d'Aung San Suu Kyi

en page 9



**Soutien aux Prisonnières
et Prisonniers pour la Paix**

en page 4

Impressum

«Terres Civiles» est un trimestriel édité par le Centre pour l'action non-violente, association romande sans but lucratif.

Abonnement: Fr. 25.-/4 numéros ou compris dans la cotisation de membre.

Le CENAC vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisations pour une année civile: individuelle CHF 70.- (CHF 40.- pour les budget modestes), familiale CHF 100.- (CHF 55.- pour budgets modestes). Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable d'édition:

Nicolas Morel

Ont apporté leur contribution:

Christophe Barbey, Sandrine Bavaud, François de Vargas, Gilles Falquet, Pierre Flatt, Catherine Henry, Véronique Hurni, Michel Mégard, Michel Monod, Mijo Nanchen, Elisabeth Vust.

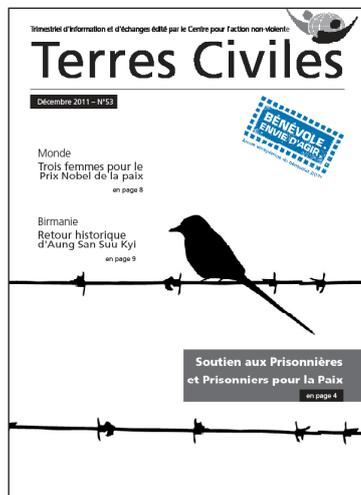
Impression: Atelier Espace Grafic, Fondation Eben-Hézer, 1012 Lausanne

Pour nous contacter:

Centre pour l'action non-violente
Rue de Genève 52 - CH - 1004 Lausanne
Tél. [+41] (0)21 661 24 34
Fax: [+41] (0)21 661 24 36
Courriel: info@non-violence.ch

Sur Internet: <http://www.non-violence.ch>

Compte postal: CCP 10-22368-6



Éditorial

Quel trimestre riche en événements qui vont marquer l'Histoire! En octobre, il y a eu la nomination de deux AfricainEs et –pour la première fois– d'une ArabE au Prix Nobel de la Paix. Nous pouvons toutefois déplorer qu'elles doivent être trois à se partager un seul prix... Égalité, disiez-vous? (p. 8). Ailleurs, au Myanmar, le Pays doré où le bonheur se trouve dans une vie harmonieusement disciplinée (sa devise), ce sont deux événements qui raniment des lueurs d'espoir. Tout d'abord la libération de milliers de détenus, y compris politiques, le 12 octobre. Et, à l'heure d'écrire ces lignes, c'est le grand retour sur l'avant-scène politique de la Ligue Nationale pour la Démocratie et de sa fondatrice historique Mme Suu Kyi, avec le dépôt de leur dossier pour les prochaines élections législatives, dont les dates n'ont toutefois pas encore été fixées par le «nouveau» régime dit civil (en p. 9).

Plus près de chez nous, nos regards font le grand écart entre Strasbourg, siège de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, et Erevan, capitale de l'Arménie. Dans son arrêt du mois de juillet relatif à l'affaire Bayatyan c. Arménie, les juges européens ont reconnu le droit à l'objection de conscience comme découlant des droits fondamentaux énoncés dans la Convention. Voilà qui ne va pas arranger les affaires de nos têtes galonnées... (en p. 10)

Nous souhaitons aussi revenir sur la déclaration d'octobre du Conseil fédéral concernant le projet de loi sur l'interdiction des entreprises proposant les services

de mercenaires. Cette future loi prévoit notamment d'interdire le mercenariat et obligera les entreprises de sécurité privées à respecter le Code de conduite international du 9 novembre 2010, en s'engageant à renoncer à toute action offensive et à ne recourir à la «violence létale que pour l'autodéfense et la sauvegarde de la vie de tiers». Une estimation de légitimité qui promettra d'être ardue sur le terrain...

Dans cette édition, nous avons préféré prendre plus de recul sur l'actualité tragique en Syrie. D'un côté, l'imperturbable el-Assad assure que la Syrie, sa Syrie, «ne pliera pas»; de l'autre, le ministre de la Défense israélien Ehoud Barak estime que ce dernier a «franchi le point de non-retour».

Nous n'avons pas pu non plus, faute de place, évoquer le dépôt de la pétition «Stop à l'hypocrisie!» par le Mouvement suisse des sans-papiers et qui, en l'espace de cinq mois a récolté 20'000 signatures revendiquant plus de droits pour les sans-papiers et la fin d'une politique hypocrite. Ni le lancement de la campagne «Droit sans frontières» dont les objectifs sont d'exiger des règles contraignantes pour que les multinationales suisses respectent droits humains et standards environnementaux partout dans le monde. C'est chose faite ici.

Pour conclure plus légèrement, vous découvrirez en p. 20 notre action pour de la Journée internationale de la non-violence du 2 octobre dernier lors de laquelle le CENAC a pu à nouveau allier non-violence et bénévolat.

nmm

Vos annonces personnalisées dans Terres Civiles!

Tarifs : 1/6 page : CHF 150.- | 1/3 page : CHF 300.- | 1/2 page : CHF 450.-

Merci de prendre contact avec le secrétariat :

+41 21 661 24 34 ou info@non-violence.ch.

Délai de rédaction: 8 février

Parution mi-mars.

La rédaction se réserve le droit de ne pas prendre en considération une proposition en désaccord avec le but du journal.



Humeur

Vous avez dit Printemps arabe ?

Depuis la chute des présidents Ben Ali et Moubarak (et entretemps la fin pitoyable du despote Kadhafi), aucun pays arabe n'a été épargné par ce vent de contestation que nous évoquions dans notre précédente édition et qui, à défaut d'être irrésistible, laissera des traces irréversibles. Non, l'islam n'est pas une explication de comportements politiques. Oui, la jeunesse, en première ligne, conteste le système patriarcal. Oui, on peut gagner sans chef. La rupture était radicale avec toute une culture du leader charismatique, alors que s'affirmait une forme très avancée d'autodiscipline citoyenne. Dans chaque pays, cette *Révolution arabe* devait se décliner dans le cadre d'un État moderne, les régimes ayant le choix entre la réforme substantielle ou la violence suicidaire. Nous n'étions qu'au début d'une renaissance qui cherchait à renouer avec les promesses des Lumières arabes. Voilà ce que je me disais à l'heure de rédiger notre précédente édition. Depuis, ...

Depuis, la place Tahrir, symbole du *Printemps arabe*, agora où s'exprimaient les espoirs d'un monde trop longtemps opprimé par ses généraux, ses oligarques, ses mollahs, a viré au champ de bataille où tous s'affrontent contre tous. Comment passer sous silence les Coptes massacrés par les musulmans intégristes, les *millioniya* où tombent les morts, les journalistes victimes d'agressions sexuelles? En quelques semaines, fondamentalistes de l'islam, policiers et insurgés venaient doucher les espoirs de ceux qui rêvaient déjà d'un espace de liberté partagée. Chef de la junte, le maréchal Tantaoui vient de céder le pouvoir en nommant Premier ministre Kamal el-Ganzouri, ancien chef du gouvernement Moubarak, et les élections législatives débutent ce jour dans un climat surchauffé qualifié de délétère par les ONG humanitaires. Ailleurs, en Tunisie, on est moderne, tolérant et on vote *Ennahda* (parti islamiste). Sur fond de scènes de guérilla urbaine autour de la chaîne Nessma TV osant adopter une ligne édi-

toriale laïque et diffuser le film *Persépolis* de la Franco-iranienne Marjane Satrapi ou de campagne de détraction et d'insultes sur les réseaux sociaux de la cyberdissidente *Tunisian girl* Lina Ben Mhenni. *Ennahda* qui se veut apaisant alors que se multiplient les attaques contre les droits et libertés des femmes, alors que leur vitrine électorale Souad Abderrahim déclare que les mères célibataires sont une infâmie, qu'«éthiquement, elles n'ont pas le droit d'exister» et qu'en Tunisie, «il n'y a pas de place pour une liberté intégrale ou absolue». Bénéficiant d'un *effet Ennahda*(?), les islamistes modérés du Parti justice et développement remportent un quart des sièges (la majorité) aux législatives marocaines et vont diriger le gouvernement. Plus proche de chez nous, la bêtise a «l'odeur d'un journal brûlé» pour reprendre les termes de Charb, directeur de publication de notre confrère *Charlie Hebdo*.

Dans le tourbillon des révoltes, des appels à la liberté, nous avons oublié ce que quelques dépêches nous rappellent régulièrement: intolérance, racisme et discriminations ne sont pas l'apanage exclusif d'un seul groupe bouc émissaire. Combien de mosquées souillées? Combien de rédactions incendiées? Combien de théâtres saccagés sous prétexte de *christianophobie*?

Qu'ils jubilent les oiseaux de mauvais augure, qui assuraient depuis des mois qu'islam et monde arabe ne sont pas solubles dans la démocratie: il fallait bien retoucher terre. C'est désolant, mais nos sociétés semblent avoir péché par excès d'enthousiasme. Pour sortir du politiquement correct et de l'angélisme, toutes les révolutions arabes ne semblent pas mériter notre appui inconditionnel. Leurs leaders doivent d'abord donner des gages vis-à-vis des minorités laïques, chrétiennes, juives, féministes, homosexuelles... Ne pas exiger un positionnement clair dès à présent, c'est se rendre complice de drames à venir.

Vous aviez dit «Hiver islamiste»?

nm

Sommaire

Éditorial	2
Humeur	3
Résistances	
<i>Prisonniers et prisonnières pour la paix</i>	4
<i>La résignation face à la torture</i>	6
<i>Sous la main de l'autre</i>	7
Politique	
<i>Le Prix Nobel attribué à trois femmes</i>	8
<i>Retour historique d'Aung San Suu Kyi</i>	9
<i>Reconnaissance de l'objection de conscience</i>	10
<i>Modifications de l'OSCI</i>	11
<i>Dissolution de Rhino illégale!</i>	12
<i>À chaque jour sa jour sa petite dose de Bisphénol A</i>	13
<i>Pas de «ça» chez nous</i>	14
<i>Colloque sur le service citoyen</i>	16
Liens de fiction	
<i>La belle amour humaine</i>	17
Réseau non-violent	
<i>Actions en cours liées à la non-violence</i>	18
<i>Du militas, tria profitas...</i>	18
Se former	
<i>Agenda des formations</i>	19
Vie du CENAC	
<i>Bénévolat & non-violence</i>	20
<i>Portrait</i>	20
Agenda	21
Centre de documentation	
<i>Notes de lecture</i>	22
<i>Nouvelles acquisitions</i>	23
Sur le vif	24

Prisonnières et prisonniers pour la paix

Comme chaque année dans l'édition de décembre, Terres Civiles invite ses lectrices et lecteurs à envoyer une carte de soutien à quelques prisonnières et prisonniers pour la paix. Découvrez la liste d'honneur 2011 éditée par l'Internationale des résistantes et résistants à la guerre.¹

Comment fonctionne la liste? En majuscules se trouve le pays concerné, puis en gras le nom de la prisonnière ou du prisonnier. Figurent ensuite les dates de condamnations ou détention et le lieu d'emprisonnement. La raison de la détention apparaît en italique.

ÉGYPTE

Maikel Nabil Sanad

29 mars 2011 — 28 mars 2014

Objecteur de conscience arrêté le 29 mars pour «insultes à militaires» et «obstruction à la sécurité publique». Condamné à trois ans d'emprisonnement le 10 avril 2011. El-Marg prison, El-Kalag, El-Khanka, Qalyubeya

ÉTATS-UNIS

Rafil Dhafir (# 11921-052)

26 avril 2000 — 26 avril 2022

Condamné à une peine de 22 ans pour avoir apporté en février 2005 une aide financière et humanitaire aux irakiens en violation des sanctions américaines.

Federal Correctional Institution Terre Haute, POB 33, Terre Haute, IN 47808

Deux membres du groupe Disarm Now Plowshares reconnus coupables de dommage à la propriété de l'État, conspiration et violation de propriété afin de couper une clôture et de pénétrer sur une aire de stockage d'armement nucléaire à la base navale de Kitsap-Bangor en novembre 2009. Condamnés à 15 mois de prison.

Susan Crane (# 87783-011)

26 janvier 2010 — 25 avril 2012

Federal Correctional Institution Dublin, 5701 8th St., Camp Parks, Dublin, WA 98198

et

Stephen Kelly (# 87783-011)

18 février 2011 — 17 mai 2012

Federal Detention Center SEATAC, P.O. Box 13900, Seattle, WA 98198

PORTRAIT

Irom Sharmila Chanu

6 novembre 2000 —



Le 2 novembre 2000, la poète manipourie Irom Sharmila Chanu a décidé d'entamer une grève de la faim après le massacre de dix civils par l'armée indienne à Malom (État de Manipour). Arrêtée le 6 novembre 2000 par la police et accusée de tentative de suicide selon l'art. 307 du Code pénal indien. Le 21 novembre 2000, une sonde nasale lui est insérée afin de lui administrer une alimentation liquide forcée. Ayant survécu, elle est maintenue en isolement strict comme une prisonnier haute sécurité depuis plus de 10 ans. Elle est relâchée régulièrement chaque année pour être ré-arrêtée à nouveau.

Carl W. Stewart (# 09105-088)

3 mai 2010 — 2 mai 2012

Résistant à l'impôt de guerre (war tax). A plaidé coupable de défaut de production de déclaration de revenus et transmission de faux renseignements. Condamnée à 2 ans de prison.

Federal Prison Camp Montgomery, Maxwell Air Force Base, Montgomery, AL 36112

Bradley Manning

15 mai 2010 —

Accusé d'avoir laissé filtrer une vidéo et des documents militaires prouvant des crimes de guerre étasuniens.

Joint Regional Correctional Facility, 830 Sabalu Road, Fort Leavenworth, KS 66027

Norman Edgar Lowry Jr. (# 11-3659)

1er août 2011 —

Arrêté au bureau de recrutement militaire le 1er août 2011, il attend son procès.

Lancaster County Prison, Drawer C, 625 East King St, Lancaster, PA 17602-3199

CORÉE DU SUD

Cinq objecteurs de conscience condamnés à 18 mois d'emprisonnement pour refus de servir:

Junkyu Lee (# 1038)

14 septembre 2011 — 13 mars 2013
Daegu prison, P.O. Box 48, Suseong-gu, Daeju, Republic of Korea, 706-600

Joeun Lee (# 3956)

30 septembre 2011 — 29 mars 2013
Seoul Detention Centre, P.O. Box 20, Gunpo, Gyeonggi-do, Republic of Korea, 437-050

Youngjun Kim (# 841)

28 janvier 2011 — 27 juillet 2012
Uijeongbu prison, P.O. Box 99, Uijeongbu, Gyeonggi-Do, Republic of Korea, 480-700

Teajun Lee (# 2164)

23 février 2011 — 22 août 2012
Youngdeungpo prison, 837, P.O. Box 165, Geumcheon-gu, Seoul, Republic of Korea, 153-600

Sangwoo Kang (# 1011)

24 février 2011 — 23 août 2012
Yeosu Prison, P.O. Box 30, Yeosuucheguk Yeosu-eup, Yeosu-gun

Gyeonggi-do, Republic of Korea, 469-885

Deux condamnés à 18 mois d'emprisonnement pour refus de servir:

Jihwan Ahn (# 530)

17 février 2011 — 16 août 2012

Moon Myungjin (# 837)

11 avril 2011 — 10 octobre 2012

Youngdeungpo prison

837, P.O Box 165, Geumcheon-gu,

Seoul, Republic of Korea, 153-600

Trois prisonniers en attente de procès pour "obstruction au commerce" soit une résistance non-violente à la construction d'une base navale sur la côte de leur village.

Kang Dong-Kyun (# 621)

Kim Jong-Hwan (# 315)

Kim Dong-Won (# 156)

24 août 2011 —

161 Jeju Prison, Ora-2 dong, Jeju City, Jeju Special Self-Governing Island

TURQUIE

İnan Suver

6 août 2010 —

Arrêté le 6 août 2010 pour désertion. Selon nos informations, İnan Suver a déserté il y a 8 ans après 13 mois de service.

Manisa Kapalı Cezaevi

Turgut Özal Mh., 45040 Manisa

TURKMENISTAN

Trois objecteurs de conscience témoins de Jéhovah condamnés à 18 mois d'emprisonnement pour refus de servir:

Aziz Roziev

4 août 2010 — 3 février 2012

Dovleyet Byashimov

12 août 2010 — 11 février 2012

Ahmet Hudaybergenov

7 septembre 2010 — 6 mars 2012

Seydi Labour Camp, 746222 Lebap vilayet, Seydi, uchr. LB-K/12, Turkmenistan



1 Plus d'info sous: www.wri-irg.org

Conseils pour l'envoi de vos cartes et lettres

Toujours mettre la carte dans une enveloppe – Mentionner nom et adresse d'expédition sur l'enveloppe – Être créatif: inclure des photos, des dessins – Ne rien écrire qui puisse être préjudiciable au prisonnier – Indiquer aux prisonniers les actions que vous faites pour arrêter et prévenir la guerre – Penser à ce que vous souhaiteriez recevoir si vous étiez en prison. Ne jamais commencer par: vous êtes brave, je ne pourrai jamais faire ce que vous avez fait. Ne pas s'attendre à une réponse. Si vous ne parlez pas la langue du prisonnier, essayer votre anglais! Mais sachez que même un message en français est porteur de plaisir. Se rappeler que l'année prochaine peut venir votre tour...

Actions

- Prenez au moins une heure et écrivez au moins quatre cartes aux prisonniers.
- Organisez un groupe de paix, une classe ou une réunion pour une séance d'écriture collective de cartes.
- Tenez un stand, jouez une pièce de théâtre de rue, ou faites quelque chose d'autre pour attirer l'attention et l'intérêt. Le CENAC peut mettre à votre disposition du matériel, lancer un appel pour une date précise.

Pour soutenir l'IRG (WRI)

Depuis plus de 50 ans, l'Internationale des Résistant·e·s à la Guerre a publié les noms et histoires des prisonnières et prisonniers pour raison de conscience. Aidons à maintenir cette tradition!

Vous pouvez effectuer un don spécial «Prisonniers pour la Paix» à l'IRG afin de l'aider à poursuivre ses recherches ou vous abonner à la revue pacifiste/antimilitariste *Peace News* (ou une autre), l'offrir à un·e prisonnier·e de cette liste ou à une personne de votre entourage.

Pour plus d'informations, s'adresser directement auprès du WRI-IRG, 5 Caledonian Rd, London N1 9DX, Grande Bretagne. Tel: 0044 20 7278 4040; fax: 0044 20 7278 0444; office@wri-irg.org; www.wri-irg.org.

La résignation face à la torture

La torture est sans doute la violation la plus atroce des droits humains. D'autant plus qu'elle accompagne presque toutes les autres: génocide, guerres civiles, disparitions forcées, viols, esclavage, non-respect des droits de l'accusé, etc. Dans les années '70 et '80 il y eut un formidable mouvement mondial. Amnesty international publiait son premier rapport sur la torture (1973), plusieurs mouvements contre la torture étaient créés, (l'ACAT, l'APT, l'OMCT, etc). En 1984 l'ONU adoptait la Convention contre la torture, en 1987 le Conseil de l'Europe adoptait la Convention pour la prévention de la torture. Puis... on est passé à autre chose!

Aujourd'hui, il semble qu'on ne s'en offusque plus. Pas un film policier où il n'y ait une scène de torture. On sait qu'un grand nombre d'États pratique la torture, qu'à côté des États, les mouvements de libération et les mafias l'utilisent aussi. Pourquoi cette résignation? Je voudrais faire ici quelques remarques:

- La torture est quelque chose de si atroce qu'on n'aime pas en (entendre) parler, et l'on préfère changer de sujet (ou zapper sur un match de football ou de boxe ou même une méditation)
- On s'est habitué aux justifications de la torture du type *ticking bomb*: «Si vous attrapez un terroriste qui sait où se trouve la bombe atomique miniature qui va détruire votre ville, il faut bien le faire parler, non?»
- On se mobilisait naguère contre la torture dans les pays ayant un régime qu'on détestait: la droite dénonçait les goulags soviétiques, la gauche dénonçait le Chili et Israël. Aujourd'hui les opinions politiques sont moins tranchées et on encourt facilement le reproche de faire

deux poids deux mesures.

- Les socio-psychologues, qui ont montré combien il est facile de fabriquer des tortionnaires, ont peut-être suscité la résignation: si l'expérience de Mil-



gram a montré que plus de 60 % des citoyens pris au hasard sont capables d'infliger des décharges électriques à des inconnus sur l'ordre d'un médecin, si même des étudiant-e-s américain-e-s deviennent des tortionnaires s'ils/elles sont mobilisé-e-s en Irak, peut-on s'étonner que celle-ci se répande?

En contrepoint, il faut reconnaître aussi qu'il y a eu des progrès. Des pays comme le Chili, l'Argentine, la Russie, etc. ont renoncé à l'usage systématique, courant du temps des colonels ou du KGB, beaucoup de pays ont ratifié les conventions internationales, et même accepté de rendre des comptes à des comités des Nations Unies qui font un très bon travail. Des experts de la Croix-Rouge et des droits humains vont donner des cours aux policiers et aux gardiens de prison.

Mais l'horreur de la torture est telle qu'il

nous est interdit de baisser les bras, et d'autant plus si l'on se veut être des militants de la non-violence.

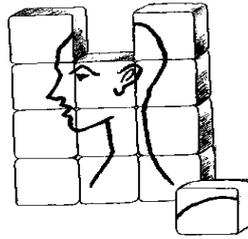
Un séminaire vient de se tenir à Genève sur la prévention de la torture, dont les travaux méritent d'être étudiés. C'est justement parce que la torture est une tentation même chez nous, qu'il faut absolument transmettre les messages suivants:

- Les tortionnaires sont en général des gens disciplinés. Il y a plus de gens qui torturent par obéissance que par haine. Il est donc primordial que les gouvernements, les chefs, donnent un message sans équivoque: la torture est inadmissible et sera punie. Si un responsable politique ou de la police montre une certaine tolérance à l'égard de la torture, il sera difficile d'empêcher que les usages tortionnaires se répandent.
- Il faut répondre à l'argumentation de la *ticking bomb* (voir plus haut) et rappeler que si l'on se donne une excuse pour justifier la torture dans une situation particulièrement dangereuse, on l'excusera dès qu'il y a un soupçon (ex: ce prisonnier est ou connaît peut-être un terroriste). Rappeler aussi que la torture est utilisée beaucoup moins pour obtenir des renseignements que pour terroriser.
- Contre ceux qui disent qu'on peut utiliser la torture pour protéger la démocratie et se défendre contre d'autres tortionnaires, rappeler qu'on ne peut imposer la démocratie en utilisant des moyens qui nient les principes démocratiques, comme on ne peut imposer la tolérance en étant intolérant.

Tout cela ne signifie pas qu'il faille être laxiste et laisser les crimes impunis! Les terroristes et les délinquants doivent être punis et il n'y a pas de meilleure alliée des violations des droits humains que l'impunité. Il faut donc renforcer les effectifs de la police (curieux de la part d'un non-violent?), édicter des peines sévères (mais toujours avec une possibilité de s'amender et en respectant les possibilités de recours).

Nous ne devons pas relâcher la

pression sur les gouvernements tortionnaires. On a dit que des régimes comme



ceux de l'Union soviétique, du Chili, de l'apartheid sud-africain, de la Tunisie et

de l'Égypte étaient insensibles aux pressions. Ils se sont tout de même améliorés, même si la situation est loin d'être devenue parfaite. Il faut donc continuer à faire pression sur ces pays et sur d'autres, comme la Chine, les pays arabes, certains pays africains, Israël, les États-Unis, etc. en se rappelant que la démocratie (dont tout le monde se prétend partisan aujourd'hui) n'est pas possible sans une lutte implacable contre la torture.

François de Vargas

Sous la main de l'autre

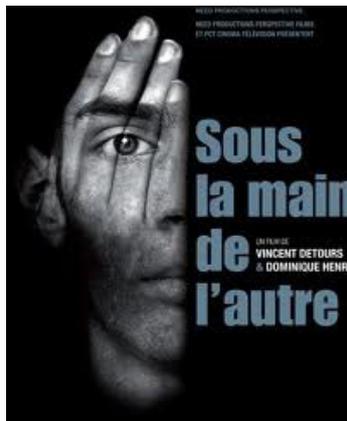
Ce film suit les psychothérapies de personnes fragilisées et parfois anéanties par des actes de torture.

« Je comprenais à peine les questions. Je ne sais même pas si c'était des questions. C'étaient des cris, des accusations, des coups. Je ne sais même pas s'ils voulaient obtenir des informations, ou s'ils voulaient m'épuiser physiquement. L'idée de la torture pour ces régimes de dictatures, c'est anéantir la personne. Ils te torturent, ils crient sur toi, ils t'humilient, ils veulent te détruire à la limite de la mort. »

Ainsi s'exprimait Carlos Poma Cruz, citoyen péruvien torturé sous Fujimori, innocent. Comment a-t-il résisté? Comment des personnes sont-elles capables de faire cela à d'autres personnes? Dans quels buts? Pourquoi ses bourreaux ne l'ont-ils pas simplement tué? Autant de questions pour essayer de comprendre, de réduire l'emprise de la torture et un jour l'éradiquer.

Leur parole renaissante explore un passé indicible parce qu'inhumain. Faire cesser la douleur, écarter la folie, protéger leurs proches, être compris et entendus tels sont les enjeux qui les animent. Lors de ce processus, resurgit le bourreau dont la vraie nature est révélée: celle d'un être humain ordinaire façonné

méthodiquement comme tortionnaire par un système politique délibérément destructeur. Ces thérapies représentent en ce sens une thérapie politique pour nous tous.



L'équipe a filmé pendant de nombreux mois auprès du centre Appartenances¹, les psychothérapies de personnes anéanties «par la main de l'autre», qui luttent pour se libérer de l'emprise de la torture. Les archives de la déposition et des interventions de Duch² lors de son procès viennent éclairer les ressorts psychiques et politiques sous-jacents aux exactions d'un système tortionnaire.

Le dispositif thérapeutique au centre de «Sous la main de l'autre» va au-delà du simple témoignage: les protagonistes du film osent se mettre à nu; osent une transformation en profondeur de leur être et affrontent leurs peurs avec un courage extraordinaire. Les forces vitales qui leur ont permis de rester en vie sont époustouflantes. Loin d'édulcorer l'horreur de la torture, «Sous la main de l'autre» est pourtant un film fondamentalement optimiste sur les capacités des êtres humains à se reconstruire. Mais cet optimisme n'exclut pas la colère envers ceux qui cherchent sa destruction.

Prochaines projections: dimanche 18.12.11 à 17h, à la salle du Temple à Sierre et jeudi 15 mars 2012 à 20h30, au Ciné-club du Musée d'ethnographie de Neuchâtel.

DVD en vente auprès de Basta, Obsession et Karloff, à Lausanne; Transfert music à Yverdon; à La Boutique de la Radio Télévision Suisse; à la FNAC et sur www.swissdvdshop.ch

1 Appartenances offre, entre autre, un service de consultations psychothérapeutiques pour les traumatismes liés à la torture, la violence collective et la guerre.

2 Responsable du camp khmer rouge S21.

Le prix Nobel a été attribué à trois femmes

Pour leurs contributions en faveur des femmes et de la démocratie, trois femmes ont reçu pour la première fois le prix Nobel de la paix. Une distinction controversée mais néanmoins porteuse pour une culture de la non-violence.

Le 7 octobre 2011, le prix Nobel de la paix a été attribué à la présidente du Liberia Ellen Johnson Sirleaf, à sa compatriote, la guerrière de la paix Leymah Gbowee, et à une figure emblématique du Printemps arabe au Yémen, Tawakkol Karman. Ces trois lauréates ont été récompensées «pour leur lutte non violente en faveur de la sécurité des femmes et de leur droit à participer aux oeuvres de paix».

Ellen Johnson Sirleaf et Leymah Gbowee ont activement contribué à sortir le Liberia de 14 ans de guerres civiles. Mme Sirleaf est la première femme à avoir

à fin à la Deuxième guerre civile en 2003. Depuis Leymah Gbowee s'est illustrée dans des mouvements de non-violence. Elle est parvenue à mobiliser les femmes au-delà des divisions ethniques et religieuses, à assurer leur participation aux élections et à rendre possible l'accession d'Ellen Johnson Sirleaf.

Tawakkol Karman, journaliste et bloggeuse sur Internet, incarne l'engagement non-violent en faveur du changement au Yémen, un des pays les plus conservateurs au monde, où les femmes ne jouent pas un rôle de premier plan en politique.

Président Roosevelt a été contesté vu son approche « militariste ». En 2009, le prix remis au Président d'un pays en guerre, Barack Obama, a laissé songeur. Gandhi, figure de la non-violence, n'a toujours pas reçu cette distinction. Ce prix s'est aussi révélé être un acte à l'encontre des gouvernements autoritaires comme aujourd'hui celui du Yémen ou de la Birmanie en 1991 au travers d'Aung San Suu Kyi, autre figure de la non-violence. La dimension politique du prix Nobel pour la paix est indéniable.

Un prix certes discutable, mais aussi porteur d'avenir. C'est par exemple grâce



Ellen Johnson Sirleaf



Leymah Gbowee



Tawakkol Karman

été élue, en 2005, présidente d'un État africain. Quatre jours après avoir reçu le prix Nobel de la paix, son mandat politique a été reconduit. Elle s'est opposée aux violences du président Charles Taylor (1997-2003), jugé à La Haye pour crimes de guerre et contre l'humanité.

Leymah Gbowee, travailleuse sociale, a dénoncé les exactions commises dans son pays, le viol comme arme de terreur ou l'embrigadement d'enfants soldats. Elle est à l'origine du mouvement pacifique *Women of Liberia Mass Action for Peace* et d'une «grève du sexe» qui ont conduit

Elle dénonce les injustices de son pays et appelle à un retournement social et politique qui doivent s'accompagner de lutte contre toutes formes de violence. Elle est la première femme arabe et la plus jeune personne à recevoir le Nobel de la paix.

Controverses autour du prix Nobel de la paix

A plus d'une reprise, le prix Nobel pour la paix a été controversé. Les adversaires d'Ellen Johnson Sirleaf, en pleine campagne électorale lors de sa nomination, ont dénoncé ce choix. En 1906, celui du

à l'appel des Prix Nobel de la paix que l'Assemblée générale de l'ONU a décrété la Décennie 2001-2010 pour une culture de la non-violence. Un prix désormais aussi prometteur pour la gente féminine, puisque pour la première fois trois femmes ont reçu le prix Nobel de la paix (seules 12 y ont accédé en 110 ans). Grâce à ces derniers Nobel 2011, toutes les femmes, premières victimes des guerres civiles, sont ainsi reconnues dans leur droit à participer à la démocratie et de lui donner sens.

Sandrine Bavaud

Retour historique d'Aung San Suu Kyi !

Fille d'un héros de l'indépendance birmane, la leader de l'opposition birmane, Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la Paix 1991, est une véritable héroïne des temps modernes. Sa lutte pour la liberté de son peuple évoque celle menée par d'autres grands leaders du XXe siècle, dont Gandhi et Nelson Mandela.

Après de longues années de repli et de répression brutale, la junte a cédé la place à un régime dit civil, sous la férule de l'armée, certes, mais à la tête duquel le nouveau président Thein Sein a multiplié les réformes, dans l'espoir de sortir l'Union du Myanmar de son épuisement isolement international. Toutefois, l'ouverture engagée par le régime birman depuis les élections de l'an dernier tardait à se préciser. Depuis, le paysage politique s'est transformé et le nouveau gouvernement birman a posé au cours des derniers mois des gestes qui ont été remarqués par la communauté internationale. Depuis, il y a eu la libération d'Aung San Suu Kyi il y a un an, la libération de quelque 230 prisonniers politiques, la suspension d'un projet de barrage hydroélectrique financé par la Chine sous la pression de «l'opposition de la population» (!).



dit à Aung San Suu Kyi». Quant au Prix Nobel de la paix 1991, elle a affirmé: «Si je pense que je dois participer aux élections, je le ferai.» Quand on lui demande s'il est possible où si elle compte devenir la prochaine Présidente birmane, elle sourit et dit: «Ce n'est pas à moi de le décider. C'est à tous les Birmans». Avant d'ajouter: «Mais c'est tout à fait possible et je ne me déroberai pas.» Aux inquiétudes émises quant au tort à sa dignité que sa

répond que: «Pour l'ensemble du gouvernement, je ne sais pas. Mais je crois que le président écoute bien. Pas nécessairement sur un dossier ou un autre, mais dans l'ensemble, c'est un homme qui semble avoir une bonne écoute.»

«Lueurs de progrès»

La seconde annonce a été faite à Bali où se tient le sommet annuel de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN). Barack Obama y a déclaré apercevoir des «lueurs de progrès» et a annoncé en-voyer la secrétaire d'État Clinton au Myanmar, une première dans ce pays depuis 50 ans.

Après des années de lutte obstinée, de sacrifice et de prison, l'*Orchidée de fer* Aung San Suu Kyi est en train de réussir ce qu'elle s'était promis: reprendre peu à peu les rênes du pouvoir au Myanmar.

nm

Retour sur la scène politique

Les deux annonces du 17 novembre dernier semblent tempérer encore plus le scepticisme des observateurs. La première vient de Rangoon, où la Ligue nationale pour la démocratie (LND, principal parti d'opposition) a annoncé son retour sur la scène politique à l'occasion des élections partielles au Parlement qui doivent se tenir d'ici la fin de l'année. La LND avait remporté les élections de 1990 mais les militaires l'avaient empêchée d'exercer le pouvoir et elle avait été dissoute l'an dernier après son boycott du scrutin de novembre. Le président a même salué le retour de Suu Kyi dans l'échiquier politique national en déclarant à l'hebdomadaire anglophone Myanmar Times: «Nous travaillerons ensemble pour le développement futur de notre pays, et l'intérêt du peuple, c'est ce que j'ai

participation aux élections susciterait, elle répond «Franchement, si vous faites de la politique, vous ne devez pas penser à votre dignité.»

Le président l'a invitée à Naypidaw (la nouvelle capitale) et a posé avec elle devant les photographes, sous un portrait de son père. Mme Suu Kyi s'est aussi offerte comme négociatrice dans le conflit qui oppose le gouvernement à certains groupes ethniques du pays. «La négociation est le meilleur moyen de résoudre n'importe quel conflit», explique-t-elle. «Et négocier, ça veut dire s'écouter l'un l'autre. Il ne suffit pas de dire ce que vous avez à dire. Il faut tenter de savoir ce que les autres veulent dire. La négociation commence avec une bonne écoute des parties.» Mais le nouveau gouvernement écoute-t-il bien les autres? Mme Suu Kyi

«Ce n'est pas le pouvoir qui corrompt, mais la peur: la peur de perdre le pouvoir pour ceux qui l'exercent, et la peur des matraques pour ceux que le pouvoir opprime [...] Dans sa forme la plus insidieuse, la peur prend le masque du bon sens, voire de la sagesse, en condamnant comme insensés, imprudents, inefficaces ou inutiles les petits gestes quotidiens de courage qui aident à préserver respect de soi et dignité humaine. [...] Dans un système qui dénie l'existence des droits humains fondamentaux, la peur tend à faire partie de l'ordre des choses. Mais aucune machinerie d'État, fût-elle la plus écrasante, ne peut empêcher le courage de ressurgir encore et toujours, car la peur n'est pas l'élément naturel de l'homme civilisé.»

Extraits de son discours *Freedom from Fear*, juillet 1990.

L'objection de conscience, un droit fondamental

Dans une première interprétation, la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme ne garantissait pas qu'un droit à l'objection de conscience découlait de la Convention des droits de l'homme. Elle a opéré un revirement inédit de jurisprudence.

Dans son arrêt du 7 juillet, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), chargée de faire respecter la Convention européenne des droits de l'homme dans les pays de l'UE, a reconnu que le droit à l'objection de conscience découlait des droits fondamentaux énoncés dans la Convention. Cette décision est d'autant

un degré suffisant de force, de sérieux, de cohérence et d'importance pour entraîner l'application des garanties de l'article 9».

L'arrêt en question concerne le cas de M. Bayatan, témoin de Jéhovah, qui a été condamné à une peine de prison (2 ans et demi!) pour refus de servir dans

interaméricaine des droits de l'homme a tranché en 2005 en défaveur d'un objecteur en s'appuyant largement sur la jurisprudence de la CEDH. En toute logique elle devrait désormais suivre la nouvelle position de la CEDH. De même, la Corée du sud devra en tenir compte dans des affaires en cours avec des objecteurs.



plus remarquable qu'elle représente un changement majeur par rapport à la pratique jusqu'alors en cours. En effet, dans un arrêt du 27 octobre 2009 la CEDH considérait encore que l'article 9 de la Convention (Liberté de pensée, de conscience et de religion) devait être interprété en fonction de l'article 4 al. 3 b (interdiction de l'esclavage), qui laissait selon elle à chaque partie contractante le choix de reconnaître ou non l'objection de conscience.

Dans son appréciation du cas présent, la CEDH note que bien que l'article 9 ne mentionne pas expressément le droit à l'objection de conscience, «l'opposition au service militaire, lorsqu'elle est motivée par un conflit grave et insurmontable entre l'obligation de servir dans l'armée et la conscience d'une personne ou ses convictions sincères et profondes, de nature religieuse ou autre, constitue une conviction atteignant

l'armée arménienne. Étant donné que le requérant faisait partie des témoins de Jéhovah, «dont les croyances comportent la conviction qu'il y a lieu de s'opposer au service militaire» la CEDH a conclu qu'il y avait bien un grave conflit de conscience. Sans vouloir remettre en cause la grande sagesse des juges, notons que cette décision est également le fruit du travail d'organisations pacifistes et non-violentes qui œuvrent depuis des années auprès des organisations internationales, en particulier le bureau de Quakers auprès des Nations unies (www.quano.org).

Des conséquences importantes

L'arrêt de la CEDH mentionne largement les observations qu'ils ont reçues de ces organisations soutenant M. Bayatan. Il est bien possible que cet arrêt ait des conséquences importantes pour les objecteurs de consciences dans le monde. Par exemple, la Commission

Et en Suisse ?

Cet arrêt ne va probablement pas nous aider à améliorer les conditions d'application du service civil; il ne dit rien sur sa durée ou sur le bien fondé d'une commission chargée d'examiner les consciences. Par contre, il pourrait jouer un rôle dans le débat sur le droit d'asile. En 2009 le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de révision de la loi sur l'asile¹ qui prévoit (art. 3, al. 3) «Ne sont pas des réfugiés les personnes qui sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être au seul motif qu'elles ont refusé de servir ou déserté.»

L'arrêt de la CEDH tombe à point pour contester fermement cette nouvelle tentative de restriction du droit d'asile.

Gilles Falquet

¹ <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2009/2009-01-140.html>

Modifications de l'ordonnance sur le service civil

Suite aux modifications de l'Ordonnance sur le service civil (OSCi) du 1er février 2011, quelques remarques et précisions s'imposent.

L'admission

Contrairement à ce que disent certaines rumeurs, on est heureusement encore loin du rétablissement de l'examen de conscience.

Par contre, l'armée a effectivement mis en place un entretien pour les personnes qui demandent le service civil depuis l'armée. Lequel a lieu dans les centres de recrutement et n'est pas décisif pour autant, les commandants gardant le pouvoir de faire des licenciements administratifs. Ce qu'à notre connaissance ils n'accordent pas ou qu'à peine (malgré l'entretien) tant que la demande de service civil n'est pas confirmée (28 jours au moins après son dépôt), voire acceptée (quelques jours de plus). Pour partir avant, il faut leur forcer la main avec des certificats médicaux ou des refus de servir, mais habituellement on finit par y arriver.

Dans le même ordre d'idée, il est très difficile d'obtenir des reports de cours des départements militaires cantonaux avec une demande de service civil pendante mais tardive. Ainsi, il faut se munir de certificats médicaux ou refuser de servir pour ne pas avoir à se présenter. Ou alors, se présenter au cours sans ses affaires. Dit autrement, la procédure a non seulement été compliquée au niveau légal, mais l'armée a aussi pris des mesures internes.

Avec pour effet ce que les chiffres de juillet du SC confirment: il y a moins de demandes depuis l'armée, mais plus depuis le civil. Une part des civilistes potentiels n'essaient même plus de voir si l'armée pourrait leur convenir.

Plus d'info à: <http://www.gssa.ch/spip/spip.php?article96>

L'exécution

Concernant l'exécution du service civil, notons surtout un durcissement sévère pour les militaires en service long, à qui il est vivement conseillé de tenter de se faire sortir du service long vers le service normal avant de faire une demande de service civil. Ils s'épargnent ainsi 60 jours supplémentaires de service civil, mais surtout, ils ne doivent faire que 180 jours de période longue au lieu d'environ 400 jours de service civil d'un coup, ce qui leur fait perdre deux années au lieu d'une.

Plus d'info à: <http://www.gssa.ch/spip/spip.php?article16>



Autres commentaires

La suppression du certificat de travail pour les période de moins de 54 jours est une décision inique, violant gravement les droits de la personnalité et le droit du travail, cela empêchant d'attester d'expériences acquises parfois sur plusieurs années dans le même poste et de périodes faites parfois nombreuses.

Ce n'est pas la seule disposition de cette modification de l'ordonnance prouvant largement que le système

du service civil sert bien à pénaliser les objecteurs et non pas à leur faire faire un « service de valeur égale ». Les textes internationaux qui admettent l'objection de conscience et le service de remplacement et la loi suisse insistent tous pour que cette équivalence soit effective alors qu'en Suisse, du fait que les militaires ne font pas tous leurs jours, le facteur réel de multiplication des jours à faire est de plus de 2 (2,06).

Plus d'info à: <http://www.gssa.ch/spip/spip.php?article157>

Taxe d'exemption

La procédure utile pour les personnes souhaitant servir plutôt que de payer la taxe est désormais en place. Elle passe par une demande à adresser au chef de section, au commandant d'arrondissement ou aux départements cantonaux, munie de certificats médicaux (établis à ses propres frais) attestant que le motif d'inaptitude a disparu ou que l'on peut servir quand même, éventuellement sous certaines conditions de service, sans danger pour soi comme pour autrui. La personne concernée doit alors se soumettre à un nouveau recrutement. Si elle est admise, elle est alors astreinte au service comme n'importe qui et peut donc, si elle le souhaite, demander le service civil. Aucune réduction de jours à faire n'est envisagée, quel que soit l'âge de la personne concernée. Le système est ainsi hautement dissuasif, car à moins de faire la demande très jeune, le nombre de jours à faire devient vite faramineux en comparaison du délai accordé pour les faire.

Le Conseil de l'Europe doit encore évaluer, en principe cet automne, la façon dont la Suisse met l'arrêt en œuvre.

Christophe Barbey

Dissolution de Rhino illégale !

La Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme a désavoué le Tribunal fédéral dans l'affaire l'opposant à l'association Rhino¹.

1 Acronyme signifiant à la fois «Retour des Habitants dans les Immeubles Non Occupés» et «Restons Habitants dans les Immeubles que Nous Occupons».

C'est un cas sans précédent depuis l'interdiction du parti communiste genevois en 1937! Le 15 décembre 2006, la Cour de justice de la République de Calvin rendait son verdict et confirmait la dissolution de l'association Rhino et la confiscation de sa fortune. Rhino était jugée hors-la-loi car portant atteinte à la protection des droits d'autrui et au maintien de l'ordre public. Une *Genferei* de plus?

Rappel des faits

Créée en 1988 à Genève, Rhino a pour but statutaire de loger ses membres de façon économique et communautaire. Pour ce faire, elle occupait des immeubles de manière illégale afin d'y loger ses membres. C'était des squatters. Dans le cadre de son activité, Rhino occupait depuis 1988 plusieurs bâtiments demeurés vides depuis longtemps. Requis par les propriétaires des immeubles squattés, le Procureur général du canton de Genève prononce leur évacuation qui n'a toutefois jamais été exécutée, même à la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral en 1991. Ceci s'explique par le fait de la pratique locale – dite *pratique Bertossa* – qui tolérait la présence de squatters aussi longtemps que les propriétaires des immeubles ne disposaient pas d'une autorisation de construire ou de rénover. Cependant, aucune demande d'autorisation de construire ou de rénover n'avait été faite par les propriétaires en vue d'une remise en location avant...2002. Par un acte du 4 avril 2005, les propriétaires demandèrent au Tribunal de première instance une procédure d'expulsion et de prononcer parallèlement la dissolution de l'association en invoquant l'illégalité de son but. Le 9 février 2006, faisant droit à cette demande, le Tribunal de première instance prononça la dissolution avec effet immédiat de l'associa-

tion. Sur appel, la Cour de justice cantonale confirma le 15 décembre 2006 la dissolution de l'association mais avec effet rétroactif. Une mesure entraînant des conséquences financières importantes pour Rhino et ses membres.



Décision de la Cour

Dans sa décision du 11 octobre, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) remet les pendules helvétiques à l'heure de Strasbourg et épingle le Tribunal fédéral en désavouant sa décision de confirmer l'arrêt de la Cour de justice genevoise dans l'affaire l'opposant à l'association Rhino. Concernant la protection des droits d'autrui, elle observe que les décisions prononçant l'évacuation des squatters n'ont jamais été suivies d'effets et que c'est seulement après les tentatives infructueuses d'évacuation que les propriétaires ont demandé la dissolution de l'association. Or, note la CEDH, la mesure de dissolution de l'association, acte essentiellement juridique, n'a pas résolu l'occupation des immeubles en cause. C'est pourquoi le TF ne saurait prétendre que cette mesure aurait concrètement et effectivement eu pour but la protection des droits des propriétaires des immeubles. Au vu de la longue tolérance de la part des autorités cantonales quant à l'occupation des immeubles, la CEDH n'a pas été plus convaincue que la dissolution de l'association était nécessaire pour le maintien de l'ordre public.

La CEDH rappelle que, pour qu'une mesure puisse être considérée comme proportionnée et nécessaire dans une société démocratique, il ne faut pas qu'existe une autre mesure portant

moins gravement atteinte au droit fondamental en cause et permettant d'arriver au même but. Or le TF n'a pas suffisamment démontré que la dissolution de l'association était la seule option permettant de réaliser les buts poursuivis. En conséquence, la CEDH conclut que les motifs invoqués par le TF pour justifier une telle ingérence n'étaient pas pertinents et que celle-ci était disproportionnée par rapport aux buts poursuivis. Il y a donc eu violation de l'article 11 de la Convention des droits de l'homme relatif à la liberté de réunion et d'association.

Au surplus, la CEDH requiert du Gouvernement suisse le versement à Rhino, au titre de la satisfaction équitable, de € 65'651 pour dommage matériel et € 21'949 pour frais et dépens.

Commentaire

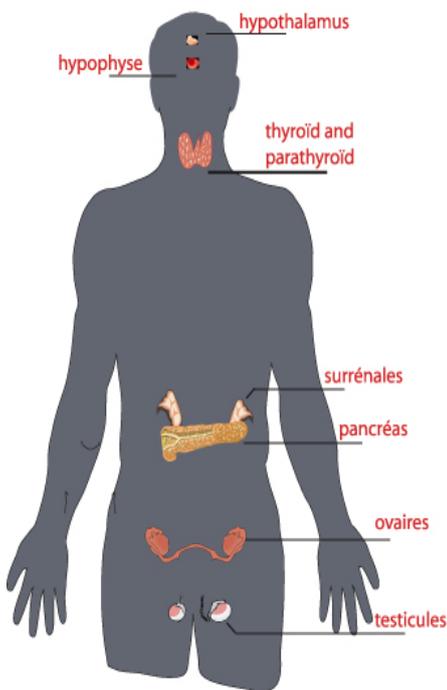
La dissolution d'associations à caractère social ou politique est extrêmement rare, ce qui semble normal dans une démocratie semi-directe, soit un système où tou-te-s les citoyen-ne-s sont habilité-e-s à participer au processus politique. Comment interpréter dès lors les verdicts genevois et fédéral dans l'affaire Rhino? Une attaque qui ressemble plus à une vengeance politique qu'à une action susceptible de rétablir un promoteur immobilier dans ses droits. Cette décision revient à éliminer un opposant politique et constitue une menace pour l'ensemble des associations et des syndicats engagés dans des luttes politiques ou sociales. Les instances judiciaires de notre pays ont délivré ici un message fort inquiétant à l'intention de toutes les forces qui contestent la priorité accordée à une logique du profit au détriment des besoins élémentaires du reste de la population. Heureusement, la justice de Strasbourg veille!

nm

A chaque jour sa petite dose de bisphénol A (BPA)

Cette molécule ubiquiste est présente dans de nombreux polymères constituant d'emballages et de récipients alimentaires. Son rôle de perturbateur hormonal a été mis cliniquement en évidence. L'industrie résiste.

À la lumière d'études récentes, anglaises, canadiennes et françaises il a été établi que la présence de bisphénol A, substance de synthèse, semble et/ou pourrait être nocive pour l'organisme humain. Il produit les mêmes effets que l'estradiol, hormone sexuelle féminine et influence par sa présence le fonctionnement hormonal du corps humain.



Plusieurs effets dus à cette présence font naître une méfiance certaine. Des effets avérés chez les animaux et fortement suspectés chez l'homme. Il est soupçonné notamment de favoriser le diabète, le cancer du testicule et du sein, infertilité, l'asthme, des dysfonctionnements thyroïdiens, des dysfonctionnements comportementaux et immunitaires ainsi que ceux liés au développement, dont l'obésité par exemple mais également il est soupçonné de nuire au développement cérébral.

Il n'y a pas que les biberons qui sont en cause. Beaucoup de contenants alimentaires sont concernés puisque ce composé chimique se retrouve dans tous les contenants avec des revêtements en plastique : du stockage des aliments dans les boîtes de conserves, aux pots de yaourts, les canettes de boissons, les briques de liquides plastifiées intérieurement, les couverts en plastique mais également les légumes ou les fruits qui ont poussé sous serres ne sont pas, eux non plus, épargnés.

Enfin, les tickets de caisse et le papier de toilette recyclés ne sont pas en reste et cette liste n'est pas exhaustive. La vapeur d'eau, par exemple, retombant d'un couvercle plastique d'une bouilloire contamine votre boisson puisque ce bisphénol A a la traîtrise de développer ses effets douteux sous l'effet de la chaleur mais aussi au contact de l'acidité et des graisses et il délivre ainsi de petites quantités de substances chimiques agissant comme des messages perturbateurs au sein du système lymphatique endocrinien.

En Suisse des études sont encore en cours et bien évidemment toutes ces études ne sont pas d'accord entre elles.

Le Conseil fédéral a rejeté, le 26 mai 2010, une motion qui demandait le remplacement obligatoire du bisphénol A (BPA) dans certaines applications.

Le gouvernement arguait dans sa réponse que contrairement à l'UE jugeait ce produit inoffensif; le respect du principe de précaution invoqué par Bruxelles lui semblait donc excessif.

Selon lui l'interdiction du Bisphénol A serait en contradiction avec les avis scientifiques récents, et il n'envisageait pas d'entrer en matière.

Or, s'alignant sur le Canada, l'Australie et certains États américains, l'UE

a décidé d'interdire à partir de mars 2011 la production, et à partir de juin 2011 la commercialisation et l'importation de biberons contenant du BPA, soupçonné de perturber le système hormonal. En avril 2011 le Programme de toxicologie national des Etats-Unis appelait, lui aussi, à faire preuve de vigilance.

Mercredi 28 septembre soit le lendemain du dépôt de mon interpellation au Grand Conseil vaudois une mise en garde de l'Agence de la sécurité sanitaire de l'alimentation française a été annoncée. Il semblerait qu'un texte de loi pourrait être proposé pour 2014 dans ce pays afin d'interdire l'utilisation du bisphénol A.



À l'heure actuelle nous n'avons même pas un étiquetage clair avec ce logo qui devrait être parfaitement visible.

Il est important de faire pression pour qu'une décision au niveau suisse se prenne concernant l'utilisation du BPA et c'est pourquoi il serait souhaitable que notre Conseil d'Etat puisse prendre position et le cas échéant sensibiliser Berne pour une réévaluation de la situation et appliquer le principe de précaution.

Véronique Hurni,
Députée au Grand
Conseil Vaudois

Pas de «ça» chez nous

Jusqu'alors terre d'accueil libérale pour les multinationales et PME paramilitaires, la Suisse s'engage –enfin– sur ce dossier révoltant en acceptant de légiférer en la matière. Notre enquête.

Les sociétés privées proposant des services de sécurité et de mercenariat se sont multipliées dans les régions en guerre. C'est un fait que nous avons pu découvrir lorsque les conflits armés au Kosovo, en Afghanistan, en Irak ont occupé les actualités de nos médias. L'Irak précisément où quelques 25'000 *civilian contractors* (on dit maintenant: «prestataires de services militaires») étaient à l'œuvre. La communauté internationale s'en est émue et a commencé à se préoccuper de ces zones d'ombre.

Beaucoup de ces sociétés militaires privées ont choisi d'implanter leur siège en Suisse révélait Julie Zaugg en octobre 2006 dans le magazine en ligne *Largeur*. En 2005, le gouvernement avait refusé d'imposer un contrôle –a fortiori une autorisation d'exercer– à ces sociétés avant-gardistes, du moment que leurs respectables activités en terre helvétique n'étaient qu'administratives. Dans sa clairvoyance, notre Conseil fédéral affirmait alors que selon le Centre for Democratic Control of Armed Forces basé à Genève, il n'existait en Suisse que «très peu de sociétés de sécurité actives sur des territoires en guerre» et qu'elles étaient en outre de «très petite taille». Nous voilà rassurés. Cinq ans plus tard, le phénomène a pris de l'ampleur puisqu'une vingtaine d'entreprises de sécurité privée se sont installées en Suisse, profitant d'un vide juridique leur permettant de mener des activités à l'étranger sans être dérangées par nos autorités. Ce même Conseil fédéral n'a pas l'air plus éclairé, comme nous le soulevait Elisabeth Eckert, responsable de la rubrique économique de la *Tribune de Genève* en août 2010: nul ne sait pas à ce jour combien de ces sociétés, qui louent leurs soldats ou leurs services de renseignement au plus offrant, sont implantées ou ont ouvert une représen-

tation et officient en Suisse. Combien sont-elles? Que font-elles en Suisse? Interpellée sur cette cécité volontaire, notre ministre de la Justice Widmer-Schlumpf déclarait en résumé que du moment où ces sociétés n'envoyaient pas depuis notre sol des soldats dans des pays en guerre ou n'y opéraient pas des activités d'espionnage industriel ou militaire, mais qu'elles se contentent de tâches administratives, tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes.



La polémique a enflé l'an dernier avec l'implantation du siège social mondial d'Aegis Defense Services à Bâle, une entreprise militaire et de sécurité privée venue de Londres. Le milieu politique s'est dit outré qu'une société privée puisse offrir des prestations militaires dans un pays en guerre depuis un pays neutre. «Lorsque l'une de ces sociétés ayant son siège en Suisse opère en Irak pour le compte des États-Unis, cela pose clairement un problème à notre système de neutralité», affirme Albert Stahel, professeur en sciences politiques à l'Université de Zurich et expert en affaires stratégiques. Pour une fois unanime, l'ensemble de l'hémicycle parlementaire réclamait du Conseil fédéral une meilleure surveillance de l'implantation de ces firmes paramilitaires qui se partagent un juteux marché estimé à plus de 20 milliards de francs. Sous la pression politique le Conseil fédéral a donc décidé d'agir. Et pour cause. La

société britannique Aegis est, grâce à ses 20'000 mercenaires, l'une des plus importantes armées privées au monde, avec les américaines DynCorp et surtout Xe Services (ex-Blackwater). La très humanitaire Genève abrite à elle seule trois de ces firmes d'un genre particulier. La plus importante d'entre elles s'appelle Diligence Global Intelligence SA, installée depuis février 2009 rue du Conseil-Général. Il s'agit de la filiale suisse du groupe américain Diligence LLC, fondée par Nicholas Day (ancien officier du MI5) et par d'anciens membres du MI5 et de la CIA. Diligence SA n'est pas pourvoyeuse de mercenaires mais livre des renseignements économiques et géopolitiques. Pour son patron, «Genève représente un pas décisif dans le développement du groupe», même si Diligence n'a pas gagné beaucoup de mandats en Suisse. Elle a par contre déjà traité plus de mille projets dans 75 pays en opérant «sous les radars». Au bout du lac, on trouve également au 8, quai du Rhône une filiale du groupe anglais Salamanca, spécialisée dans la protection rapprochée et dans le renseignement économique. L'américaine New Century, spécialisée dans la formation de polices privées et d'agents de renseignements, y a une présence purement administrative. «C'est une représentation fiduciaire.» affirme l'un de ses responsables à Londres. En clair, certains comptes de New Century sont gérés depuis Genève.

Pour le conseiller aux États Philipp Stähelin (PDC), auteur d'un postulat sur le sujet, il est «de notre devoir, sur ce thème, de prendre une fois de plus les devants. Nous devons développer le droit de la guerre pour l'adapter aux circonstances actuelles». Lars Knuchel, porte-parole du DFAE, note toutefois que «ces entreprises n'agissent pas dans

un espace libre de droits». Les entreprises de sécurité privées -ou du moins leurs employés- sont en effet soumis(e)s à une série de normes du droit international. Il y a les Conventions de Genève s'appliquant à tout individu -soldat ou mercenaire- engagé dans un conflit, la convention de l'Union africaine pour l'élimination du mercenariat en Afrique de 1977 et une convention de l'ONU contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires. Ce dernier texte, le plus contraignant, n'a toutefois recueilli l'adhésion que de... 26 États! Ni les États-Unis, ni la Grande-Bretagne, ni l'Afrique du Sud, ni la Suisse ne l'ont pas ratifié.

Mais l'application de ces normes s'avère difficile comme le souligne Claude Voillat, spécialiste du dossier au CICR: «Les États trouvent toutes sortes de moyens pour relâcher la pression juridique. En Irak, l'armée et les sociétés de sécurité américaines ont passé des contrats pour soustraire ces dernières au droit irakien.» Il estime qu'il faut adapter le droit des contrats en introduisant des clauses du droit international humanitaire dans les contrats conclus entre les sociétés de sécurité et les États. Un observateur proche du processus estime que s'il en ressort «un cadre trop contraignant et trop opérationnel, certains gouvernements pourraient ne pas l'apprécier. Les sociétés privées leur permettent actuellement de faire des choses «sous la table» que les armées régulières ne peuvent se permettre.» A l'inverse, la conseillère nationale Ursula Wyss (PS), auteure d'un autre postulat sur le sujet, pense que la pression mondiale est aujourd'hui telle pour réglementer ces pratiques que même les États-Unis se doivent de suivre le mouvement.

En tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse se devait d'intervenir et une perspective

de réglementation des sociétés de sécurité y émerge aujourd'hui. Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de loi cette année qui entend interdire les entreprises proposant des services de mercenaires et obliger l'ensemble des entreprises concernées à annoncer toutes les activités qu'elles mènent à l'étranger. Pour le Conseil fédéral, «il s'agit non seulement d'interdire la participation directe à des hostilités se déroulant dans le cadre d'un conflit armé, mais aussi d'empêcher des entreprises de sécurité privées d'exercer à l'étranger des activités contraires aux intérêts de la Suisse».



À l'avenir, les sociétés de sécurité privée devront donc annoncer leurs activités à l'État et la Confédération pourra interdire certaines prestations ou leur administrer des sanctions administratives et pénales si elle estime qu'elles débordent du cadre. L'exercice d'activités interdites sera ainsi passible d'une peine privative de liberté de trois ans maximum. Mais ces entreprises pourront continuer à fournir à l'étranger des prestations qui ne sont pas «problématiques».

Sans nouvelles de...

Nous sommes toujours sans nouvelles de ces firmes. Aidez-nous à combler nos lacunes en transmettant les informations que vous obtiendrez à notre rédaction: info@non-violence.ch.

• Tara Security

La société zurichoise de protection rapprochée travaille surtout à l'étranger. Elle est spécialisée sur les zones de crise comme l'Afrique, l'Irak ou l'Afghanistan, selon sa fondatrice Tamara Raich.

• Global Guard

Cette firme sise dans le canton de Zoug couvre «toute la gamme des services de sécurité, avec une préférence pour la protection rapprochée et l'investigation», selon son patron Marc Sax. Elle est active en Russie, Slovaquie, République tchèque, aux États-Unis, au Brésil et en Afrique du Sud. «Nous intervenons aussi dans les pays en crise, comme le Rwanda.»

• Protection Sécurité Rapprochée

La société de Clarens est spécialisée dans l'accompagnement de personnes à l'étranger et la surveillance d'installations. Avant d'intervenir, son patron Douglas Fogoz évalue toujours la nature de la demande. «J'ai refusé un contrat en Afrique du Sud, car on me demandait 30 hommes armés. Je craignais que ce ne soit pour un coup d'État.»

• Ronin Security Group

Cette société de Chiasso active exclusivement à l'étranger se targue d'avoir des employés «avec une expérience de lutte armée dans la guerre des Balkans ou dans le cadre des opérations de l'ONU et de l'OTAN en Afghanistan, Somalie, Sierra Leone ou au Kosovo.»

• International Security Academy Israel (ISAI)

À Bellach (SO), ISAI propose des cours donnés par un ex-membre du Mossad israélien. La formation entraîne les participants «aux engagements dans des zones à haut risque»: maniement d'une arme à feu, contre-terrorisme et techniques d'interrogatoire. Son fondateur, David Mirza, a choisi la Suisse «pour sa position centrale en Europe et sa législation libérale sur les armes».

nm

Colloque sur le service citoyen

Retour sur les exposés de François Ronveaux, directeur de la plateforme belge pour le service citoyen, et de Ricardo Rodari, professeur à la Haute Ecole de Travail Social à Genève. Notes prises au cours du colloque sur le service citoyen qui s'est tenu le 5 octobre à Genève.

La plateforme

La Plateforme du service citoyen est une fédération de quatre associations pour promouvoir un service citoyen suite à la suppression du service militaire en Belgique en 1993. Des organismes divers publics et privés ont rejoint la plateforme pour le lobbying, la recherche de fonds, la communication et une expérience pilote. Une proposition a été faite au Sénat pour un projet de loi.

un décalage entre le reçu à l'école et le rendu à la société, entre le droit des enfants et le devoir du citoyen. Il y a un recadrage à faire pour répondre aux besoins des jeunes de se rendre utiles et de trouver des repaires, des

Le point de vue de la HETS

Le lien social se perd qui permettait aux individus et aux groupes de se lier les uns aux autres. Il y a délitement du lien social, le ciment de la société. Nous allons vers le chaos. Les effets de cette perte de liens est la rupture sociale, la maladie, le suicide. Les émotions négatives pèsent sur l'environnement social et produisent des effets à court et à moyen terme. Il faut aider les personnes à retrou-



Le contexte international

En Allemagne le service civil obligatoire alternatif à l'armée rassemble 80'000 hommes. Il s'agit d'un engagement de 6 mois à temps plein avec une indemnisation. En Italie un service civil non obligatoire ouvert aux hommes et aux femmes rassemble 25000 personnes par an. Au Canada il y a un service civil dans le but de fondre les communautés. Il y a également un service civil aux USA, au Kenya, en Côte d'Ivoire, en Afghanistan

balises pour se construire une autonomie avec un tutorat. C'est l'occasion d'une appropriation du collectif, d'une maturation psychique, d'oeuvrer dans le monde réel. Le service répond au besoin de reconnaissance au delà de l'image négative des jeunes, de créer du lien social dans une société fragmentée, de répondre à des besoins sociaux, humanitaires, environnementaux suite aux méfaits de la dérégulation.

ver du lien social, c'est la mission du professionnel et de tout citoyen. Il est vital pour toute personne d'avoir l'assurance de sa valeur pour quelqu'un, de ne pas errer seule dans la foule. Chacun est capable d'accueillir, d'écouter, d'être avec.

Pourquoi un service citoyen?

Le but du service citoyen est de permettre aux jeunes de se rendre utiles pour la collectivité, travailler pour l'environnement, l'humanitaire, acquérir des compétences et un savoir être. La société moderne favorise l'individualisme et invalide le lien social. Il y a un délégitimisation du collectif, un affaiblissement du vivre ensemble par atomisation des consommateurs. D'autre part le temps de la jeunesse s'allonge. Il y a rupture entre le parcours scolaire et l'entrée dans la vie professionnelle,

Le service citoyen est un espace transitionnel, un engagement de la société, une étape de maturation. Le jeune acquiert de l'assurance, de l'estime de soi, se sent utile. Cela le grandit, le fortifie. Il acquiert de la ponctualité, de l'esprit d'équipe. Il clarifie son projet d'avenir, ses choix d'études. Une seule chose est exigée: la motivation pour le brassage social, le goût des autres, la conscience d'autrui. En Belgique la plateforme met en place un projet pilote: 32 jeunes 16 garçons et 16 filles de diverses formation travailleront pendant 5 mois dans des secteurs humanitaires, environnementaux et de solidarité

Le volontaire en service citoyen fait le lien entre les pros et les bénévoles intermittants du service social. Il agit en relais, il assiste à la parentalité des enfants en bas âge, soutient le parascolaire, l'accueil des immigrés, l'accompagnement des personnes âgées.

Michel Monod



Que faire de notre présence au monde ?

L'écrivain haïtien Lyonel Trouillot milite pour une attention à l'autre, prône la fraternité dans son nouveau roman porté par la question du sens de nos trajectoires. Un road-movie métaphysique et chatoyant.

Il y a cinquante ans, le médecin et écrivain haïtien Jacques Stephen Alexis était assassiné par la dictature de Duvalier. Actif sur la scène politique et intellectuelle, père du réalisme merveilleux, cet homme faisait le vœu «d'une belle amour humaine». Ce roman lui est dédié.



Lyonel Trouillot (photo) dit que son premier «acte d'indépendance» fut de revenir dans son Haïti natale à 19 ans, après sept ans aux États-Unis. Professeur de littérature, éditeur, poète et romancier, il est un citoyen engagé dans l'attention à l'autre et se définit comme une sorte d'écrivain public, à l'écoute des gens, pour relayer, transmettre, mais aussi comprendre et s'enrichir de plus de langage et de savoir.

Écouter, voilà bien ce qui fait défaut selon lui à la plupart de ces dits «humanitaires», qui viennent soulager leur conscience, déclarent «matérialiser leurs fantasmes» en imposant leur aide et leurs théories. «Tu es la seule qui soit venue ici chercher autre chose que du pouvoir et des loisirs», dit justement Thomas à Anaïse, respectivement héros et héroïne de *La belle amour humaine*.

Guide à Haïti, Thomas emmène dans son taxi une jeune femme occi-

dentale dans un village côtier, où celle-ci espère retrouver des traces de son père et de son grand-père, homme d'affaires disparu mystérieusement dans un incendie avec un colonel - l'homme d'affaires mulâtre et le colonel noir chacun représentant une des oligarchies qui a fait le malheur de l'île, via le pouvoir économique et politico-martial.

Ce récit a une trame complexe en ce qu'elle mêle plusieurs énigmes, toutes tournant autour de la création et de la mort, avec pour interrogation centrale: «quel usage faut-il faire de sa présence au monde?». Question naïve diront certains (histoire de vite l'oublier?). Question surtout essentielle qui peut occuper toute une vie.

Lyonel Trouillot parle simplement de sujets vitaux, sans simplismes ni emphases stylistiques ou théoriques; à travers une histoire «locale», il touche à l'universel. Sa prose appelle à la fraternité, elle est chantante et parfois rauque, comme grognant contre l'iniquité: c'est moins la pauvreté économique que l'injustice sociale qui mine les peuples dit-il à ce propos.

Au cours du trajet en voiture, sept heures durant, Thomas et Anaïse parlent. Ils ne débattent pas, mais monologuent chacun à leur tour, le conducteur se montrant bien plus bavard que sa passagère. «Tous te feront bon accueil, mais tu n'en apprendras pas plus que l'enquêteur», avertit vite Thomas. En effet, l'inspecteur venu de la capitale pour élucider le décès du colonel et de

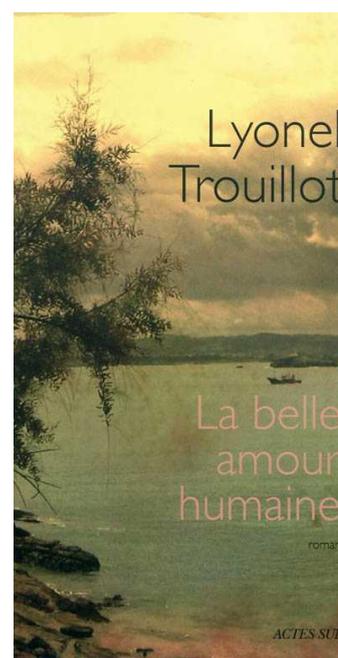
l'affairiste n'a rien trouvé, et a été pour ainsi dire perverti au meilleur de lui-même par le village. Changement symbolisé avec humour par le troc de son costume sombre contre une chemise bleu ciel à manches courtes. Au final, l'assassinat des deux hommes s'apparente à un meurtre collectif; personne n'a été arrêté, les plus coupables restant de toute façon les deux morts.

Parallèlement à ce dénouement, Lyonel Trouillot souligne que le bonheur importe seulement s'il est produit collectivement: une vérité piétinée par tous ceux qui prennent d'autorité ce qu'ils pensent leur être dû.

Elisabeth Vust

Lyonel Trouillot, *La belle amour humaine*, Actes sud, 2011, 169 p.

Disponible à notre Centre de doc' !



Actions en cours liées à la non-violence

Les initiatives présentées dans cette rubrique ont entre elles trois points communs incontournables: elles sont en cours ou vont démarrer; elles se déroulent en Romandie ou à proximité; elles sont proches du thème de la non-violence ou en relèvent directement.

Pour la première fois en Suisse, une quarantaine de personnes ont suivi les 11 et 12 novembre un stage de formation à la désobéissance civile dispensé par le Français Xavier Renou, fondateur du Collectif des Désobéissants. Ces ateliers visent à apprendre à «utiliser des moyens de contestation non-violents pour lutter contre les dérives de la société». Le matin, théorie en salle et l'après-midi, pratique avec des jeux de rôle. Résister sans violence, occuper

des lieux, investir une usine ou encore manifester dans la rue font partie des différentes méthodes de lutte pacifiste, défendue par les organisateurs. Explications de Xavier Renou: «On réfléchit sur les limites personnelles, la place de chacun et les moyens d'action. Avec l'effondrement de la finance, les conséquences sociales qu'il engendre et le désastre environnemental actuel, il est normal que les gens soient en colère et s'indignent.» Les mises en scène n'ont

pas manqué de surprendre les badauds intrigués: deux groupes, devenant tour à tour policiers ou manifestants, jouaient des scènes d'occupation de sites, de manif et de résistance. Paroles de participant-e-s: «C'est bien d'apprendre à faire la tortue, à résister avec son corps», «Se mettre dans la peau des policiers, c'est intéressant aussi. Ça peut permettre de comprendre sa réaction face à nous.»

nm

Du militas, tria profitas...

Ce proverbe espéranto de Zamenhof nous rappelle que quand Deux font la guerre, un troisième en profite. Soutien à l'Initiative contre l'armement de la région du lac de Constance.

Il y a de nombreuses entreprises d'armement au lac de Constance¹. Mais peu de gens s'intéressent aux détails! Le public ne sait pas quelles armes ou quelles pièces d'armes sont produites dans telle ou telle usine. On ne recueille pas de renseignements sur les pays dans lesquels «nos armes» sont exportées ou encore sur les guerres dans lesquelles «nos armes» sont utilisées. Personne ne connaît les noms des victimes.

Considérant ces faits, un comité a créé en 2010 une «initiative contre l'armement au lac de Constance». Les participants à cette initiative sont de différentes orientations religieuses, politiques et sociales. Ils habitent dans la région de Lindau, Constance, St.

¹ AC&S, ATM, Avitech, CWDT, Diehl-BGT, EADS, FFA, Hartchrom, Liebherr, Matium, Mowag, MTU, RdA, Rheinmetall, RST, SwissArm, Vectronix...

Gall, Überlingen, Stockach, Friedrichshafen.

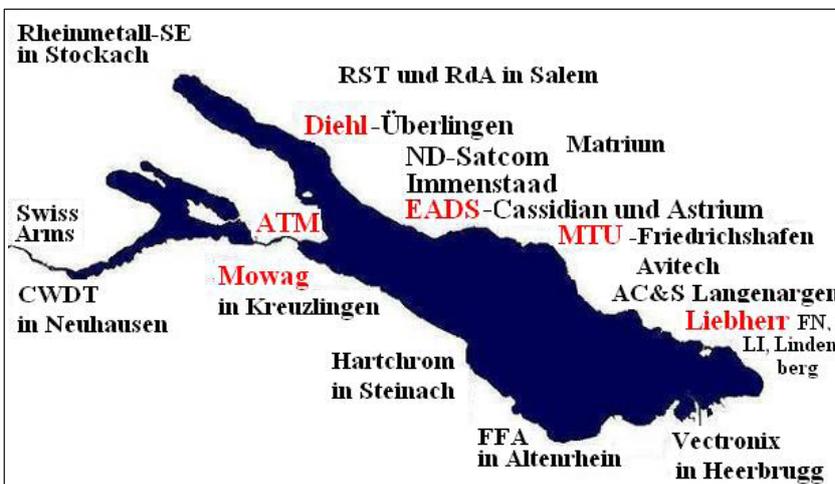
et les universités sont muettes parce qu'elles obtiennent des prestations en nature et des services de ces entreprises d'armement. Et bien sûr, les victimes de l'utilisation des armes n'ont pas de voix!

Les initiés nous invitent tou-te-s à participer à une collecte d'informations sur ces entreprises d'armement. Ce n'est qu'avec la coopération pacifiste et

déterminée d'un très grand nombre de citoyen-ne-s qu'il sera possible de poursuivre ensemble l'objectif d'une plus grande paix mondiale.

Contact: Waffen vom Bodensee, Lothar Höfler, Marktplatz 3, D-88131 Lindau, ruestungsindustriebodensee@yahoo.de

Plus d'info sous: <http://www.waffenvom-bodensee.com/en-francais/>



Les églises chrétiennes du lac de Constance gardent le silence, par peur d'occasionner des conflits dans les communautés religieuses. Les syndicats gardent aussi le silence parce que plusieurs de leurs membres travaillent dans les entreprises d'armement. La presse locale est aussi silencieuse, car il existe, soi-disant, de bonnes relations, déjà depuis de longue date, avec les entreprises d'armement. Les écoles

Agenda des formations

Rappel de nos prochains modules du cycle de formation à la résolution non-violente des conflits, organisé en partenariat avec Peace Brigades International et Greenpeace, et d'autres formations en lien à la non-violence.

Chaque journée de formation repose sur un travail essentiellement actif, en groupe de 8 à 15 personnes. L'interaction se déroule à l'aide d'outils participatifs et sur la base de situations apportées par les participantes et les participants.

Ce cycle de formation à la résolution non-violente des conflits est composé d'un total de huit modules d'introduction, d'un module de base et de quatre modules de perfectionnement. Chaque session peut être suivie séparément.

Les formations ont lieu le samedi de 9h00 à 17h00 au centre socioculturel Pôle Sud à Lausanne. Le tarif est de CHF 140.- par journée (CHF 95.- pour les membres du CENAC, de PBI ou de Greenpeace). Les participants apportent leur pique-nique de midi; les boissons sont offertes.

Le week-end en résidentiel a lieu à Longirod (Vaud), du samedi 10h00 au dimanche 17h00. Prix: CHF 280.- (membres CHF 190.-). Ajouter environ CHF 70.- pour frais de pension.

► **S'affirmer sans blesser**

14 janvier 2012

Prendre conscience de ses ressources, trouver et investir sa place, être capable de rester soi-même en toutes circonstances, savoir dire «non» - le tout sans blesser l'autre: autant d'éléments indispensables à une approche confiante des conflits. D'abord intérieure (estime de soi), cette démarche débouche généralement sur la parole (expression authentique de soi). Notre journée balisera ce parcours, autant sur le versant des attitudes profondes (savoir-être) que sur celui des actes concrets (savoir-faire).

Animation: Rolf Keller et Philippe Beck

► **Conduite de réunions**

11 février 2012

Que ce soit dans le milieu profession-

nel ou associatif, certaines séances de travail peuvent s'avérer infructueuses, tendues, désorganisées... Comment dès lors mener une réunion avec efficacité, convivialité et animer la séance en respectant l'auditoire ? Comment tenir compte des enjeux, des objectifs de travail et des attentes des participants? Cette journée nous permettra de partager des outils d'animation et d'entraîner des attitudes de base qui permettent de relever ces défis plus sereinement.

Animation : Dominique Del Custode et Nicole Pellaud Buratti

► **Accueillir ma colère avec bienveillance**

10 mars 2012

Au cours de cette journée nous verrons comment la colère peut être une opportunité de revenir à soi, être un chemin favorisant le maintien de l'intégrité de l'individu, menant à cultiver l'affirmation de soi. Et s'il existait des colères saines? Nous verrons comment la colère peut être un formidable outil de croissance et d'épanouissement. Le fil rouge de cette journée est donc de se réconcilier avec sa colère et d'explorer ce qu'elle nous dit de nos besoins, de nos limites.

Animation : Mijo Nanchen et Marc Dunant

► **Conflits de valeurs et de culture**

31 mars 2012

Ici ou ailleurs, la rencontre avec des personnes provenant d'autres cultures ou défendant d'autres valeurs peut apporter une grande richesse. Elle peut aussi provoquer certains conflits, au niveau professionnel comme dans la vie privée. Certaines facettes de notre identité semblent mises en danger dans ces rencontres. Comment les identifier et les exprimer pour dépasser les préjugés, et ne pas tomber dans le piège de la dis-

crimination? Comment faire pour rester soi-même et respecter l'autre dans sa différence et son originalité ?

Animation : François Beffa et Tania Allenbach-Stevanato

► **Action directe non-violente et désobéissance civile**

28 et 29 avril 2012

La Cézille (au dessus de Gland)

Animé en collaboration avec le CENAC, ce stage s'adresse aux militant-e-s expérimenté-e-s comme aux débutant-e-s et implique une adhésion à l'esprit du *Manifeste des désobéissants*. Il associe approche théorique et exercices pratiques, mises en situation, techniques et bricolage destinés à permettre de mener à bien des actions directes non violentes. Ce stage favorise l'échange de savoirs et de pratiques, la réflexion par petits groupes, l'auto-formation et des modes de fonctionnement égalitaires et non-violents. Un des objectifs est également de créer un réseau suisse de militant-e-s venant des différentes associations et désirant utiliser la voie (voix) de la non-violence pour se faire entendre. Des ateliers *Médias* et *Juridique* offrent aussi l'occasion de mieux comprendre comment rendre visibles nos luttes et mieux nous défendre contre la répression, voire utiliser celle-ci lorsqu'elle peut être utile. L'émergence de formateurs est encouragée. Le stage est **réservé aux personnes majeures**.

La participation aux frais est destinée à couvrir les coûts de transport et d'hébergement des formateurs, et à soutenir le collectif. Les formateurs sont tous bénévoles. L'argent ne doit pas être un obstacle à la participation au stage: prix libre pour les petits et sans revenu(s). Afin de limiter les frais et de faciliter l'organisation nous proposons la formule du repas canadien.

Animation : Xavier Renoud

Bénévolat et non-violence

Retour sur la journée du 2 octobre organisée par Bénévolat-Vaud à Yverdon-les-Bains.



Le 2 octobre est célébrée la Journée internationale de la non-violence. Cette année, le CENAC y a pris part en participant à la manifestation organisée à Yverdon-les-Bains dans le cadre de l'Année européenne du bénévolat par centre de compétence pour la vie associative Bénévolat-Vaud en partenariat avec l'association Rive Gauche.



Dans un premier temps, une balade associative conduite par l'infatigable arpenteur Pierre Corajoud a conduit la vingtaine de participant-e-s dont une équipe du CENAC menée par notre Présidente Sandrine Bavaud à découvrir la diversité de l'offre en matière d'engagement bénévole sur la place d'Yverdon. Tout au long de ce cheminement, la balade a fait halte dans une dizaine

d'associations où le public a été accueilli par un-e représentant-e qui lui a présenté la mission, le domaine et le type d'intervention de son organisation. Ce fut l'occasion de rencontrer des parrains et marraines des CFF, de découvrir des jeux de la Ludothèque de l'Escargot, de visiter une Maison Verte de la psychiatre Françoise Dolto.

La balade s'est terminée à la Maison des associations gérée par Rive Gauche. Là, grâce à l'engagement de ses bénévoles, le CENAC tenait son stand avec une trentaine d'autres associations yverdonnoises. Nous avons ainsi pu présenter le CENAC et ses activités et surtout vernir notre nouvelle brochure «*Des bénévoles s'engagent pour la non-violence - Portraits pour en parler autrement*»¹.

Ce fut aussi l'occasion de nouer le dialogue et de prendre de fructueux contacts avec le public, malheureusement clairsemé, ainsi qu'avec d'autres membres et personnes collaborant dans ces associations.

Cette journée s'est poursuivie par le chaleureux discours du Syndic d'Yverdon-les-Bains, Monsieur Daniel von Siebenthal, qui a salué le sérieux du

bénévolat actuel et loué son rôle de cohésion du tissu social. Le syndic socialiste a aussi relevé l'indéniable et malheureusement indispensable rôle d'appuis et de complément aux structures d'aides institutionnelles en place pour pallier leurs déficiences occasionnelles.



En clôture l'apéritif généreusement offert a permis de poursuivre plus informellement les premières prises de contact, rencontres et discussions.

Concilier la Journée internationale de la non-violence avec l'Année européenne du Bénévolat fut un franc succès!

nm

¹ Disponible ou commandable à notre secrétariat et téléchargeable sur notre site.

Portrait

J'ai assisté en 2006-2007 au cycle de formation du CENAC et j'ai trouvé les cours très enrichissants. Je suis devenue bénévole au CENAC car je désirais m'engager plus activement dans la promotion de la non-violence et souhaitais travailler avec des personnes intéressées par la non-violence.

La non-violence m'apporte un message d'espoir face à la violence. Je suis convaincue qu'elle peut se révéler un outil très puissant face à la résolution de conflits. J'essaie de l'intégrer quotidiennement dans ma vie privée et pro-



fessionnelle et elle m'est d'un précieux soutien dans mon travail éducatif avec mes enfants. J'ai pris conscience que la non-violence c'est aussi se respecter soi-même (écouter ses émotions, prendre du temps pour soi, etc.).

Je trouve qu'au sein du CENAC beaucoup de choses ont été entreprises pour accueillir et soutenir les bénévoles et apprécie le fait que mon travail y soit reconnu et valorisé.

Catherine Henry,
comptable du CENAC

Agenda

Notre sélection de rendez-vous pour se former, comprendre, résister, avancer...

Auprès de notre partenaire



Autour des traumatismes

16 janvier - 30 avril 2012 (lundis)

Genève, Appartenances

Approfondir l'étude des concepts de base liés aux traumatismes, des diverses approches psychothérapeutiques, ainsi que des perspectives communautaires et psychosociales. À partir des expériences professionnelles des participant-e-s, mettre en évidence les difficultés pouvant survenir dans une pratique au contact de migrant-e-s ayant vécu des traumatismes, et trouver des alternatives pour y faire face.

Islam & Musulman-e-s en migration

26 janvier, 2 et 9 février 2012

Lausanne, Appartenances

Par A. Elghezouani, psychologue

Formes et dynamiques des constructions identitaires musulmanes en Suisse

Handicap et migration

24 et 31 janvier, 7 février 2012

Lausanne, Appartenances

Par M. Dumont, formatrice en travail social et systémique; K. François, anthropologue, Appartenances et F. Pitteloud, pédagogue en éducation précoce spécialisée, Service Educatif Itinérant, Verdeil

Techniques participatives d'animation de groupes multiculturels

9 et 16 mars 2012

Fribourg, Passerelles

Par I. Eiriz, psychologue FSP, DEA en psychologie sociale, Appartenances

Questions d'ethnopsychiatrie

13, 15 et 19 mars 2012

Lausanne, Appartenances

Par R. Cima, docteure en Sciences de l'éducation, Université de Verona et F. Fleury, ethnothérapeute

La migration comme métaphore

20, 22 et 29 mars 2012

Lausanne, Appartenances

Par J.-C. Métraux, pédopsychiatre, chargé de cours à l'Université de Lausanne, consultant dans divers projets internationaux

Programme, contenu et inscription: <http://www.appartenances.ch/formations.html>

Renseignements: Appartenances, Secteur Formation, Rue des Terreaux 10, 1003 Lausanne.

Katy François, k.francois@appartenances.ch ou 021 341 12 50

Transmission transgénérationnelle et secrets de famille

17 mars 2012

Boulens, au Tothem

Par Florence Calicis, psychologue, psychothérapeute, thérapeute de familles et de couples

La pratique de thérapie familiale amène l'intervenant à se pencher sur les liens existant entre la souffrance psychique du patient identifié et la souffrance transgénérationnelle transmise malgré soi en héritage par les générations précédentes, que cela concerne des traumatismes dits ou tus (secrets de famille).

Infos et inscriptions: www.tothem.ch ou auprès de M.-C. Cavin Piccard, 079 476 52 07 ou oui@tothem.ch

Cessez d'être gentil, soyez vrai!

17 et 18 avril 2012

Centre de Sornetan (JU)

Par Thomas d'Ansembourg

Comment mieux vivre la relation de couple et en famille? Ce séminaire permet de mettre en pratique le processus de Communication NonViolente au travers

de jeux de rôles, de mises en situation et d'exemples. Thématiques abordées:

- Comment se parler et s'écouter vraiment, sans fausse gentillesse ni agressivité?
- Comment se comprendre et faire comprendre lorsque l'un est à bout, que l'autre est à cran, ou quand chacun se retrouve sans mot pour décrire un état intérieur d'inconfort?
- Comment transmettre des valeurs stimulantes et motivantes sans les imposer?
- Comment mettre des limites claires et éclairantes sans s'enfermer ni enfermer l'autre?
- Comment accepter davantage de grandir ensemble dans et par la relation, chacun de nous étant chaque jour sur les bancs de l'école de la vie?

Pré requis: 4 jours de CNV.

Renseignements et inscriptions: Association pour la Communication Non-Violente en Suisse romande (ACNV-SR), 032 841 39 47 - info@cnvsuisse.ch, www.cnvsuisse.ch

EXPOSITION

Protection droits humains - 30 ans sur le terrain

02.12.2011 - 06.01.2012

Bulle, Bar IIIème

PBI rassemble 20 photographies prises par des volontaires en mission d'observation des droits de l'homme et d'accompagnement protecteur non armé de défenseuses et défenseurs des droits humains. Les images illustrent avec force et conviction la nécessité de la présence internationale sur le terrain et présentent les thématiques liées au travail de promotion de la paix et de la justice.

PROJECTION

Sous la main de l'autre

18 décembre 2011 à 17h

Sierre, salle du Temple

15 mars 2012 à 20h30

Neuchâtel, Ciné-club du Musée d'ethnographie

À notre Centre de documentation

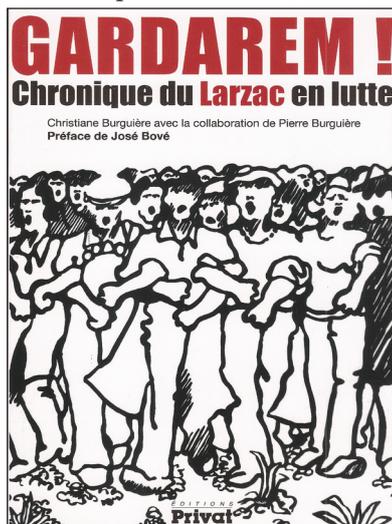
Nos sélections et nouveautés cataloguées d'août à novembre.

► Gardarem ! : Chronique du Larzac en lutte

Christiane Burguière; préface de José Bové, Toulouse, Privat, 2011, 408 p.

Cote CENAC : 322.42 BUR

Témoin privilégié du Larzac en lutte de 1971 à 1981, Christine Burguière décrit cette lutte au quotidien. Mariée à Pierre, c'est le point de vue paysan que nous retrouvons ici, comme le souligne José Bové dans sa préface, «les grands événements qui ponctuent cette époque paysanne sont indissociables de la vie familiale et de la ferme.» Compte rendu personnel, subjectif, quotidien qui fait dire à José Bové qu'il serait merveilleux de voir



se multiplier des histoires du Larzac en lutte, complémentaires et parfois contradictoires.

Le document de Christiane Bruguière est à lire en parallèle avec le très bel ouvrage de Solveig Letort, *Le Larzac s'affiche*, qui parcourt la même histoire mais au travers de sa production iconographique.

Pierre Flatt

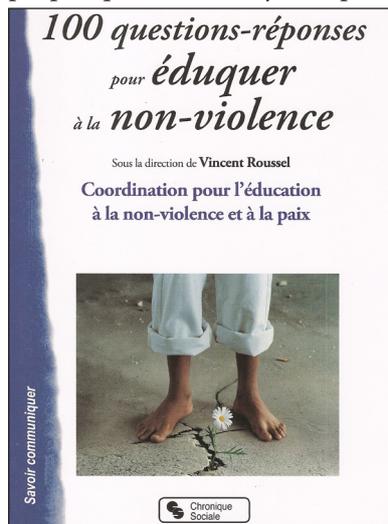
► 100 questions-réponses pour éduquer à la non-violence

Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix, Lyon, Chronique sociale, 2011, 240 p.

Cote CENAC : 370.114 COO

Avec ses 100 fiches réparties en six parties

traitant chacune d'un domaine spécifique (fondements, contextes scolaire et sociétal, principes, acteurs, pédagogie et états des lieux), la Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix met à disposition des enseignant-e-s un outil de travail fort bien fait et complet. Avec des fiches telles que «Quelles différences y a-t-il entre agir sans violence et agir par la non-violence?», «La non-violence est-elle une idéologie ou un idéal?» ou «Quels changements pédagogiques la mise en place de l'éducation à la paix et à la non-violence suppose-t-elle?», l'enseignant-e peut entamer une réflexion avec ses élèves et enrichir sa propre pratique. Ces fiches (jamais plus de



deux pages) rendent l'usage de ce livre très pratique. Une vraie réussite!

Pierre Flatt

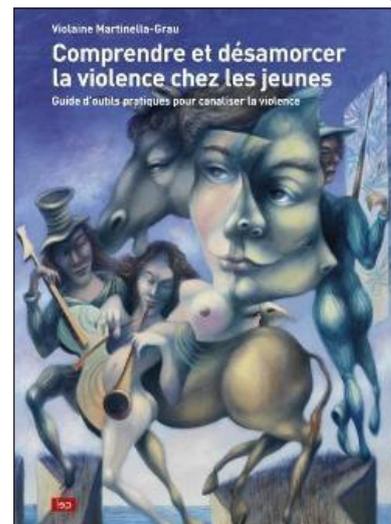
► Comprendre et désamorcer la violence chez les jeunes

Violaine Martinella-Grau, Le Mont-sur-Lausanne, Edition LEP, 2011, 148 p.

Prochainement disponible au CENAC.

Pragmatique et non linéaire, cet ouvrage est un outil destiné aux parents et aux professionnel-le-s confrontés aux problèmes de violence chez les jeunes (travailleurs sociaux, enseignants, policiers, etc.). Il peut être utilisé pour ses informations, se documenter sur la violence ou résoudre une situation

difficile grâce aux outils proposés, qui sont applicables individuellement ou peuvent être utilisés au sein d'un groupe. Dans cette optique, ce guide est organisé en trois parties. La première dresse un panorama de la violence chez les jeunes en Suisse, présente quelques formes d'expression actuelles de la violence (*cyberbullying*, jeu du foulard, *happy slapping*, catch en préaux, *couloir de la mort* ou *bracelets du sexe*) et s'intéresse aux mesures pénales en vigueur dans notre société. La deuxième aborde la notion de violence dans sa globalité, les mécanismes qui y sont liés, les acteurs potentiels et les causes à l'origine du phénomène. La troisième traite des stratégies



d'intervention possibles pour faire face à la violence et la canaliser de manière concrète et pratique. Les outils proposés permettent d'agir en prévention, d'autres pour gérer une situation de crise ou servir une fois l'évènement passé.

Ni livre scientifique sur la violence, ni recueil de recettes magiques, ce livre novateur permet de mieux appréhender le phénomène et de savoir quand et comment intervenir en offrant un panel d'outils à combiner en fonction des situations. Les stratégies proposées permettent au lecteur d'avancer sur le chemin de la non-violence et d'accompagner efficacement des jeunes difficiles.

nmm

NON-VIOLENCE

- ▶ Entrer dans l'âge de la non-violence, Jean-Marie Muller (préf. Stéphane Hessel), Gordes, 2011
Cote CENAC : 301.632 MUL

DÉSŒBÉISSANCE CIVILE

- ▶ Résister et enseigner de façon éthique et responsable, Alain Refalo, Golias, 2011
Cote CENAC : 322.6 REF
- ▶ La France, terre de refuge et de désobéissance civile (1936-1944): exemple du sauvetage des Juifs, Limore Yagil, Cerf, 2010 (2 volumes: Implication des corps de métiers et Implication des fonctionnaires)
Cote CENAC : 940.53 YAG

ÉCOLOGIE

- ▶ Impliquez-vous! : 101 actions solidaires et écolos pour un monde meilleur, Christophe Chenebault (préf. Pierre Rabhi), Paris, Eyrolles (coll. Être au lieu d'avoir), 2011
Cote CENAC : 301.3 CHE

ÉDUCATION

- ▶ « J'ai tout essayé! » : opposition, pleurs et crises de rage : traverser sans dommage la période de 1 à 5 ans, Isabelle Filliozat, Lattès, 2011
Cote CENAC : 370 FIL

**Souhaiteriez-vous vous informer
«à l'oeil» sur la non-violence?**

Une manière de procéder toute simple qui vous donne facilement accès aux parutions récentes est de rédiger vous aussi des notes de lecture. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec le secrétariat du CENAC:
021 661 24 34 ou info@non-violence.ch

- ▶ 100 questions-réponses pour éduquer à la non-violence, Coordination pour l'éducation à la non-violence et à la paix, Chronique sociale, 2011
Cote CENAC : 370.114 COO
- ▶ Cent histoires du soir, Sophie Carquain, Marabout, 2010
Cote CENAC : 808.068 CAR

HISTOIRE

- ▶ Bobby Sands, jusqu'au bout, Denis O'Hearn, Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), 2011
Cote CENAC : 920 SAN OHE
Le jeûne politique en Irlande du Nord en 1981 ayant abouti au décès de plusieurs militants.
- ▶ Le Larzac s'affiche, Solveig Letort, Seuil, 2011
Cote CENAC : 322.42 LET
L'iconographie de la lutte contre l'extension d'un camp militaire de 1971 à 1981.
- ▶ Gardarem ! : Chronique du Larzac en lutte, Christiane Burguière (préf. José Bové), Toulouse, Privat, 2011
Cote CENAC : 322.42 BUR

RELIGION

- ▶ Mgr Oscar A. Romero : histoire d'un peuple, destinée d'un homme, Yves Carrier, Cerf, 2010
Cote CENAC : 261.88 CAR
- ▶ Jésus non-violent : nouvelle lecture de l'Evangile de Marc, tome 1: Changer notre regard, Benoît & Ariane Thiran-Guibert, Namur, Fidélité, 2010
Cote CENAC : 261.88 THI

BROCHURES

- ▶ A quoi bon un état palestinien ?, David Shulman [et al.], Paris, Books, 2011
Cote CENAC : BR 2153
- ▶ « Du possible sinon j'étouffe » : À pro-

- pos de la révolution tunisienne, David Vercauteren, Bruxelles, MIR-IRG, 2011
Cote CENAC : BR 2143
- ▶ Mini-guide des formations à la non-violence, 2011-2012, Paris, Non-Violence XXI
Cote CENAC : BR 2145 b
- ▶ Pratiques non-violentes d'aujourd'hui: Vers une nouvelle culture de non-violence au XXIe siècle, Paris, Non-Violence XXI, 2008
Cote CENAC : BR 2146
- ▶ Swisspeace : Rapport annuel 2010, Schweizerische Friedensstiftung, [2011]
Cote CENAC : BR 2144

ARCHIVES

- ▶ Cahiers de la Réconciliation : le dépouillement des anciens numéros se poursuit, les articles des années 1970 et 1971 ont été catalogués
- ▶ Série de sept caricatures sur le service civil réalisées par Christian Bovey en 2005, pour combattre les préjugés
Cote CENAC : D.A.572
- ▶ Dossier biographique réunissant quelques documents sur Roger Gaillard (1947-2010), ancien secrétaire du CENAC
Cote CENAC : D.B.GAILLARD

Textes courts

- ▶ Gene Sharp et la CIA ?, Pascal Bordier, Silence, 2009
- ▶ « Rosa Parks s'est assise pour que nous puissions nous tenir debout », Gabrielle Desarzens, Le Courrier, 2010
- ▶ Le devoir de désobéissance, Jacques Poget, 24 Heures, 2008

Catalogue consultable sur l'Internet
Inscription aux listes de nouveautés en créant un compte de lecteur gratuit sur :
www.non-violence.ch/doc/index.html
Réponses à vos questions:
documentation@non-violence.ch

En bref

Quelques nouvelles d'ailleurs, d'autre part, de partout...

Mémorial pour Martin Luther King



Le président américain Barack Obama a inauguré le mémorial Martin Luther King le 10 octobre 2011 à Washington. Des dizaines de milliers de personnes étaient rassemblées pour rendre lui rendre hommage. Pour avoir lutté en faveur des droits civiques et contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis, M. L. King a été assassiné le 4 avril 1968, à l'âge de 39 ans. Son engagement avait déjà été reconnu en 1964 lorsqu'il reçut le prix Nobel de la Paix. Aujourd'hui, bien que le travail entamé par cet homme courageux ne soit pas terminé, le mémorial érigé à sa mémoire est un symbole important pour la lutte non-violente.

Lentement, mais sûrement !

Pour l'année où la Suisse fête les 40 ans de l'introduction des droits politiques des femmes suisses, l'association *Gendering* présente sa nouvelle bande dessinée pédagogique intitulée *Lentement, mais sûrement! Les droits politiques des femmes suisses*. Conçue comme un outil pédagogique, cette BD a pour but d'aborder un sujet peu traité en visibilisant les femmes dans l'histoire, et de sensibiliser les jeunes générations à la longue lutte qui a été menée et aux difficultés rencontrées pour obtenir des droits qui paraissent aujourd'hui aller de soi. Elle aborde des

aspects aussi divers que le fonctionnement de la démocratie directe, l'histoire locale et les stéréotypes de sexe. En complément à la BD, *Gendering* propose un jeu intitulé *La Poursuite triviale des droits politiques des Suissesses*, composé d'une plateforme de jeu et de cartes-questions, téléchargeable gratuitement.

Commande sur le site internet www.gendering.net ou à genderingch@gmail.com

Lentement, mais sûrement !
les droits politiques des femmes suisses



AREVA condamnée !

Le 30 septembre 2011, le réseau *Sortir du nucléaire* a remporté une victoire judiciaire sans précédent contre l'industrie nucléaire. AREVA a en effet été condamnée en appel pour pollution des eaux, suite au déversement en juillet 2008 de 74 kg d'uranium hautement radioactif dans les cours d'eau avoisinant le site nucléaire de Tricastin dans la Drôme. La pollution correspondait à 27 fois la limite annuelle des rejets autorisés. La population a été privée d'eau potable et des lieux de baignade ont été pollués. Cette condamnation écorne sérieusement l'image «respectable» que l'industrie nucléaire française essaie de se donner.

Un prix pour le service civil

A l'occasion du 15 anniversaire du service civil, CIVIVA a lancé le premier prix pour le service civil. Celui-ci a été attribué à Ruedi Winet le 14 octobre à Berne. Pour avoir refusé d'effectuer son service militaire en 1983, il a été condamné à une peine de prison et interdit d'exercer son métier d'infirmier. Ruedi Winet a créé la

permanence service civil de Zurich et a écrit en 1996 le livre *Service civil : mode d'emploi*.

Stop aux violences faites aux filles

Selon les estimations de l'UNICEF, près de 100 millions de filles et de femmes «manqueraient» dans le monde. Elles sont couramment exposées à la négligence, aux coups, à l'excision, aux viols, aux mariages forcés, aux homicides, à la prostitution ou à l'esclavage. Alors que l'égalité des filles et des garçons est un principe fondamental des droits humains, l'UNICEF lance une chaîne humaine sous la forme d'une pétition de 40'075 signataires, l'équivalent de la circonférence de la terre en kilomètres.

www.stop-violence-faite-aux-filles.ch.



La Syrie experte en droits de l'homme à l'Unesco!

Le 11 novembre, la Syrie a été accueillie à l'unanimité du conseil exécutif de l'Unesco dans un comité chargé d'examiner les informations sur les cas de violations des droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture». Pour ses remarquables compétences à juger des cas de violations des droits de l'homme ou celles concernant la liberté d'expression ou d'informer? Mécontente, la directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, souligne qu'au vu des développements en Syrie, elle ne voit «pas comment ce pays pourrait contribuer au travail de ces comités». Le lendemain de cette promotion, la Ligue arabe prononçait l'exclusion de ce pays de ses rangs!